



Écart de surface entre bail et relevé géomètre

Par **guidum**, le **24/09/2011** à **10:07**

Bonjour,

je suis gérant d'une SARL titulaire d'un bail commercial 3/6/9 mentionnant une surface pondérée de 132 m². bail signé en 2007.

Suite à la visite d'un géomètre envoyé par le propriétaire, la surface a été ramenée à 114 m².

Suis-je en droit de demander une révision à la baisse du loyer ? la base de calcul ayant également été celle retenue pour le calcul des taxes pro etc consorts, quels sont mes recours contre cet écart dûment constaté ?

merci